# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme

# Commune de Crachier

## 5.2.b Défense Incendie

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du PLU
en date du 14 octobre 2019.

Le Maire,
Nadine ROY

Mairie de Crachier

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Fontaine, le 25 janvier 2019

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

N/REF. : D2019-537-131 – FM.AJDG
Aff. suivie par : cne Franck Michel
Groupement prévision
bureau de la défense extérieure contre l'incendie
gprs.deci@sdis38.fr
Tél. 04 76 26 88 80
FAX 04 76 26 89 72

à

Madame le maire de Crachier
mairie.crachier@wanadoo.fr

OBJET : Etat des vérifications des points d'eau incendie existants suite à la reconnaissance opérationnelle de l'année 2018 et procédure d'information du SDIS de toute modification de la défense extérieure contre l'incendie

REF. :
1. Code général des collectivités territoriales : art L2212-2, L2213-32, L2225-1 à L2225-4, L5211-9-2 et R2225-1 à R2225-10
2. Arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
3. Arrêté préfectoral n°38-2016-12-22-003 du 20 décembre 2016 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de l'Isère
4. Arrêté préfectoral n°38-2018-07-16-006 du 16 juillet 2018 portant règlement départemental modifié de la défense extérieure contre l'incendie
5. Visite des points d'eau incendie effectuée par les sapeurs-pompiers de la caserne de Bourgoin-Jallieu

En application du chapitre 11 du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) communique à l'autorité de police les informations relatives à la défense extérieure contre l'incendie.

Aussi, vous trouverez dans cet envoi :

- les résultats des vérifications des points d'eau incendie (PEI) ;
- la procédure pour informer le SDIS de toute modification de la DECI de votre commune.

## 1. LES RÉSULTATS DE LA VERIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE

La vérification d'un PEI consiste en :

- une reconnaissance opérationnelle (RO) permettant notamment de contrôler la numérotation, la géolocalisation, l'accessibilité aux véhicules de secours et d'incendie et l'intégrité des raccords des prises incendie. Les RO sont de la compétence du SDIS, elles peuvent donner lieu à des signalements de mauvaise localisation ou de difficultés d'accessibilité ;
- un contrôle technique (CT) des hydrants (poteau et bouche d'incendie) permettant d'évaluer leurs caractéristiques hydrauliques.
  Les CT sont de la compétence du propriétaire du PEI, leurs résultats sont transmis à l'autorité de police de la DECI. Cette dernière les adresse au SDIS qui est chargé de tenir à jour le fichier départemental des PEI.

Nota 1: ces résultats sont importants car ils sont injectés en temps réel dans le système informatique d'alerte du SDIS et conditionnent le choix (ou non) d'un PEI lorsque les secours se présentent sur les lieux de l'intervention.

Dans le tableau ci-joint extrait de ce fichier, vous trouverez pour chaque PEI :

- son numéro d'ordre attribué par le SDIS ;
- son adresse ;
- ses coordonnées géographiques ;
- son statut (public ou privé) ;
- son type ;
- la date du dernier contrôle technique réalisé ;
- la date de la dernière reconnaissance opérationnelle réalisée ;
- les valeurs hydrauliques mesurées (débit à 1 bar, débit maxi et pression statique) ;
- l'état opérationnel (différent de l'état réglementaire, voir nota 2) ;
- les anomalies relevées (s'il y en a) ;
- les précisions apportées ;
- un récapitulatif statistique de l'ensemble des PEI.

Si la numérotation sur le terrain n'était pas réalisée, il est impératif de procéder à celle-ci en correspondance avec le tableau ci-joint et dans les conditions fixées par le RDDECI.

Enfin, il convient de peindre une bande noire sur la circonférence des appareils ayant une pression statique supérieure à 8 bars comme dans le RDDECI (article 15). Cette disposition permettra d'alerter le conducteur de l'engin incendie sur une pression statique supérieure aux capacités acceptables par la pompe incendie de son véhicule.

Nota 2 : un PEI est réglementaire s'il respecte les dispositions du RDDECI concernant l'accessibilité, la pérennité, le débit et la pression ou le volume attendus, la couleur, la signalisation, la numérotation, le contrôle et la maintenance (article 10). Les performances techniques et anomalies des PEI ne reflètent pas la qualité de la couverture spatiale de la DECI sur le territoire communal.

J'attire plus particulièrement votre attention sur les PEI dont l'état opérationnel est indisponible. Ils ne seront pas proposés sur l'ordre de départ aux sapeurs-pompiers intervenants pour un incendie. Il peut en découler des conséquences opérationnelles pour la sécurité des intervenants et des victimes ainsi que juridiques pour l'autorité de police de la DECI.

## 2. LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU SDIS PAR LES COMMUNES DES MODIFICATIONS DE LA DECI

Toute création, modification ou suppression d'un PEI doit faire l'objet d'une information au SDIS au moyen du *"Formulaire Modification DECI"* disponible à l'adresse http://www.sdis38.fr/6-demarches-et-services.htm pour une mise à jour du logiciel de traitement automatisé des données à vocation opérationnelle.

De même, toute perturbation de la DECI doit faire l'objet d'un signalement immédiat au SDIS au moyen du *"Formulaire d'information sur la perturbation de la DECI"* accessible à la même adresse.

Vous trouverez également sur ce site la version téléchargeable du RDDECI ainsi que la convention de mise à disposition de l'application informatique partagée DECIsère permettant de saisir les contrôles techniques des PEI.

Le chef du bureau de la défense extérieure contre l'incendie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental,
L'adjoint du chef du groupement Prévision,

Commandant Arnaud BOULAS

COPIE À : M. le chef de la caserne de Bourgoin-Jallieu et M. le chef du groupement nord

# Crachier (38136) - liste des points d'eau

| N° du point d'eau incendie | Adresse | WGS X | WGS Y | Statut du PEI | Type | Date du dernier contrôle technique réalisé | Date de la dernière reconnaissance opérationnelle réalisée | Débit à 1 bar en m³/h | Débit max en m³/h | Pression statique en bar | Etat opérationnel | Anomalies | Précisions |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0001 | Route des Ecoliers (à côté de la Mairie). | 5,2236 | 45,5489 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 36 | | 5,5 | DISPONIBLE | Elément de l'hydrant manquant (bouchon obturateur, chaînette, coffre) | |
| 0002 | 170,route des Blés (à côté de la coopérative Dauphinoise) | 5,2213 | 45,5487 | Public | PI de 100 mm | 15-JUIL.-2015 | 30-AVR. -2018 | 33 | | 5,5 | DISPONIBLE | | |
| 0003 | Chemin de la Seigleresse / Route de Pian | 5,2239 | 45,5458 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 62 | | 7 | DISPONIBLE | | |
| 0004 | Rue de la Tour ( face au n°125 et à côté de la menuiserie Fabre -Martinet) | 5,2255 | 45,5475 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 30 | | 5,8 | DISPONIBLE | | |
| 0005 | Rue du Petit Culty / Route de Bourgoin-Jallieu. | 5,2281 | 45,5491 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 62 | | 7 | DISPONIBLE | | |
| 0006 | Route de Bourgoin-Jallieu / Rue de L'Eglise. | 5,2251 | 45,5490 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 38 | | 5 | DISPONIBLE | | |
| 0007 | Chemin des Prairies "Etang Me Padovèse" | 5,2303 | 45,5447 | Prive | Plan d'eau | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | | | | DISPONIBLE | | |
| 0008 | Chemin des Rivaux / Chemin de la Vicrouze. | 5,2320 | 45,5539 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 30 | | 5 | DISPONIBLE | | |
| 0009 | Chemin de la Vicrouze ( à côté du cimetière ). | 5,2338 | 45,5512 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 85 | | 8,5 | RESTREINT | 15 m³/h <= débit de l'hydrant < 30 m³/h ou pression statique > 8 bars (état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers); Hydrant à numéroter; Signalisation du point d'eau incendie (hydrant, artificiel ou naturel) absente ou non conforme aux spécifications | |
| 0010 | Rue de L'Eglise / Place du Souvenir. | 5,2291 | 45,5508 | Public | PI de 100 mm | 07-MAI -2015 | 30-AVR. -2018 | 46 | | 5,8 | DISPONIBLE | | |

# Crachier (38136) - statistiques des points d'eau

| | PI de 100 mm | Plan d'eau | Total | Pourcentage | Explication de l'état opérationnel |
|---|---|---|---|---|---|
| DISPONIBLE | 8 | 1 | 9 | 90 % | débit de l'hydrant >= 30 m³/h et pression statique <= 8 bars<br>(état opérationnel fixé par le règlement départemental de la DECI / RDDECI) |
| RESTREINT | 1 | | 1 | 10 % | 15 m³/h <= débit de l'hydrant < 30 m³/h<br>ou pression statique > 8 bars<br>(état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers / GOSP) |
| Total | 9 | 1 | 10 | 100 % | |

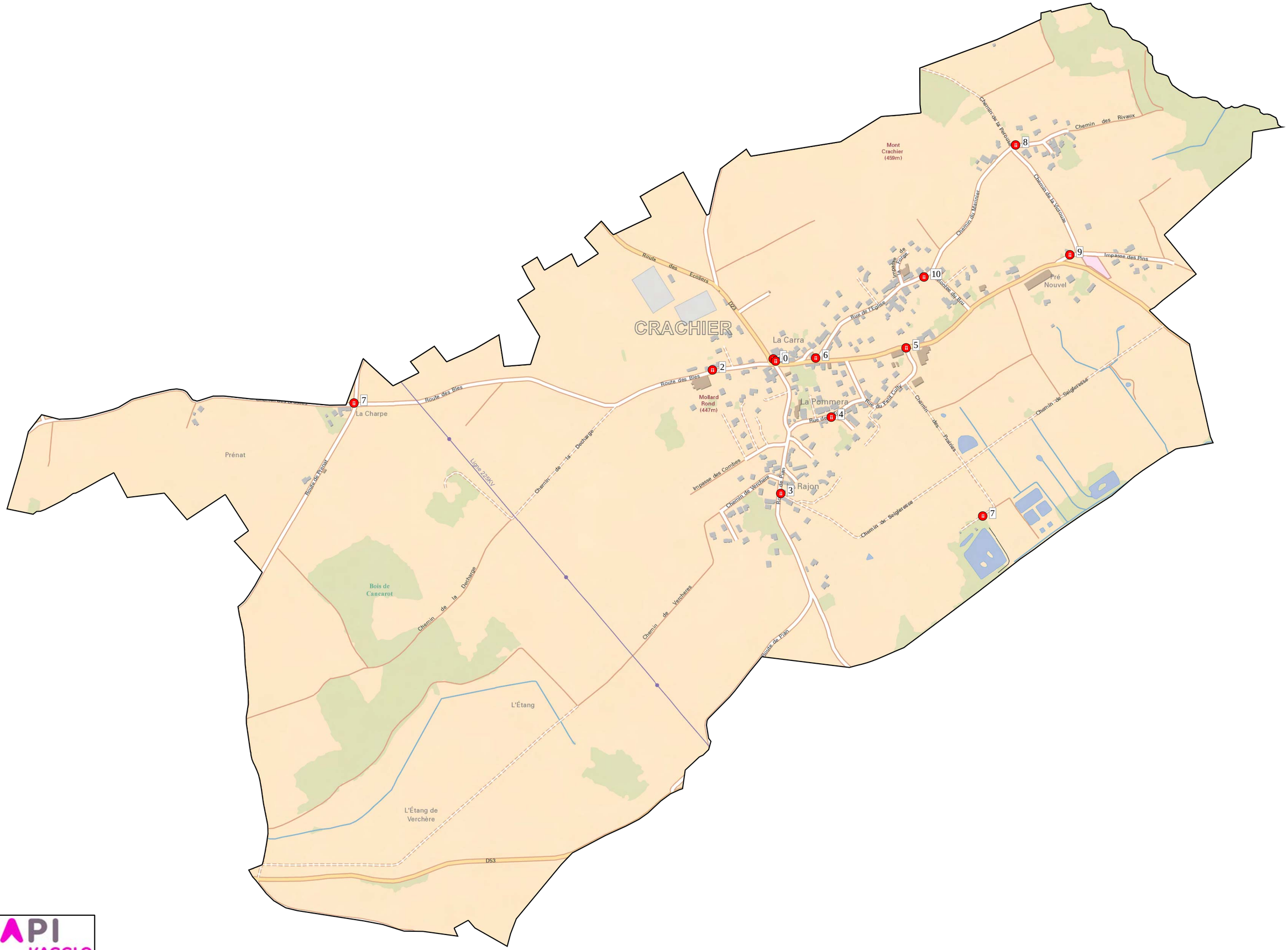


CAPI L'AGGLO

**Commune de Crachier**
**Plan des hydrants**

Plan édité par la CAPI

Echelle 1: 8000

Imprimé le: 16/11/2018

N
O
E
S

France Raster © IGN/ESRI – Edition 2014 – Copie et reproduction interdite